

Guingamp-Paimpol Agglomération

Eau et assainissement

MARCHÉ PUBLIC MARCHÉ DE TRAVAUX

Renouvellement et sécurisation du poste de relevage de pont min sur la commune de Plourivo

# Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

Date limite de remise des

plis

2025\_PR\_PLOURIVO

Le jeudi 31 juillet 2025 à 12:00

## 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

#### Acheteur :

## **Guingamp-Paimpol Agglomération**

Représentant : Vincent LE MEAUX Le Président

11 rue de la Trinité 22200 GUINGAMP

Téléphone: 02.96.13.59.59

Courriel: <u>marchespublics@guingamp-paimpol.bzh</u>

Site internet : <a href="https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/">https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/</a>

#### Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Renouvellement et sécurisation du poste de relevage de pont min sur la commune de Plourivo

Le présent marché concerne l'opération suivante :

Remplacement du poste de refoulement et création d'un stockage de 80 m3 sur la commune de Plourivo, secteur de Pont Min.

Code CPV	Libellé CPV
45232410-9	Travaux d'assainissement

#### Intervenants:

## Maître d'œuvre :

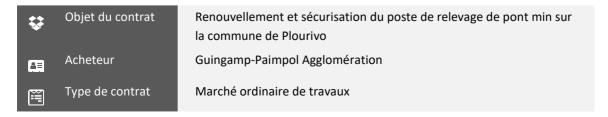
**BUREAU D'ETUDES M: EAU CONSEIL** 

32, rue de Solférino 53 000 LAVAL

## Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé :

La coordination sécurité et protection de la santé, sera désignée ultérieurement.

## Caractéristiques principales du contrat :



<b>≔</b>	Structure	Lot unique
9	Lieu d'exécution	commune de PLOURIVO
<b>②</b>	Délai	18 semaines : 4 semaines de préparation et 14 semaines de travaux
*	Développement durable	Clause environnementale
砂	Pénalités de retard	Forfait de 150 €
<u>~~</u>	Variation des prix	Révisables
•	Nature des prix	Prix unitaires

## Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

## Elle est décomposée comme suit :

Туре	Objet et forme
Tranche ferme	Mise en place d'une bâche de stockage de 80 m3 et réhabilitation du poste de refoulement de Pont Min .
Tranche optionnelle n°1	Renouvellement de la canalisation de refoulement en PEHD PN 12.5 sur 650 ml.

## **Définitions:**

Tranche	: La tranche ferme est exécutée de manière certaine, les tranches optionnelles sont affermies ou non en cours d'exécution
Phase	: Délai partiel et partie du contrat qui se lance et se réceptionne de manière autonome à l'intérieur du contrat

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

## Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

## Déroulé de la procédure et planning indicatif :



ı	-	
ı	~-	
ı		
ı		

Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs

Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles

Ö

Classement des offres et attribution du contrat



Information des candidats non retenus



Signature et notification du contrat

Juillet 2025

Août 2025

Septembre

Octobre 2025

Novembre

#### Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

#### Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : Règlement de la consultation
- Acte d'engagement et leurs annexes
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières et leurs annexes éventuelles
- BPU: Bordereau de prix unitaire
- DE : Détail Estimatif
- Plans
- Attestation de visite

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

## Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <a href="https://marches.megalis.bretagne.bzh">https://marches.megalis.bretagne.bzh</a>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

## Visite des lieux :

#### Visite obligatoire:

- Personne à contacter : Benoît GAREL, Direction Eau et Environnement : b.garel@guingamp-paimpol.bzh - Tel : 06 49 29 69 98.

- Adresse : Route de Pont Min

- Dates et horaires : le mardi 8 juillet 2025 à 10h00.

le mardi 15 juillet 2025 à 10h00.

## 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

## Réponse et groupement :

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Conformément à l'article R2142-21 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. Toutefois, un co-traitant peut répondre au sein de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

## Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

La consultation ne prévoit pas de variante exigée par l'acheteur.

## Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) :

Sans objet

#### Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <a href="https://marches.megalis.bretagne.bzh">https://marches.megalis.bretagne.bzh</a>.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

## Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif	
	Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)	
Numéro unique d'identification	Identification du numéro de SIREN	
Pouvoirs	Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société, si le signataire n'est pas le représentant légal de la société	
	Capacité financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	
Capacités techniques et professionnelles		
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	

Document	Descriptif
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles : - CATEC, AIPR ou équivalent
Références travaux	Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

**Présentation des documents**: le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

## Contenu de l'offre

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

- L'acte d'engagement complété,
- Le bordereau des prix unitaires, cadre joint à compléter sans modification (en format PDF et format modifiable),
- Le détail estimatif, cadre joint à compléter sans modification (en format PDF et format modifiable),

## ♦ Le Mémoire technique justificatif :

Ce mémoire permettra à l'acheteur d'apprécier la valeur technique de l'offre du candidat constituée selon les dispositions du CCTP. Il devra être en adéquation avec les prestations à réaliser, il comprendra notamment chacun des éléments suivants :

- ⇒ la présentation de l'entreprise, les moyens humains et en matériels de l'entreprise affectés à l'exécution du marché.
- ⇒ Procédés d'exécution et méthodologie suivie pour les travaux,
- ⇒ Programme d'exécution,
- ⇒ Analyse qualitative des fournitures et matériaux utilisés,
- ⇒ Mesures de respect de l'environnement,

#### \$\times\$ L'attestation de visites obligatoire.

## Signature de l'offre :

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur accepte les offres sans signature manuscrite ou électronique.

Cette signature sera demandée ultérieurement au candidat retenu lors de l'attribution du contrat.

## Remise des offres électroniques :

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, l'acheteur oblige la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Afin de ne pas bloquer l'ouverture des pièces, le candidat veillera à utiliser des noms de document courts, sans accent ni caractères spéciaux. Ces pièces seront insérées comme suit :

## Toossier NOM DU CANDIDAT contenant :

1 Fichier nommé CANDIDATURE (ne pas répéter le nom du candidat) contenant :

DC1 DC2

JUG HON

.../...et toute pièce jugée utile à la candidature

☞1 Fichier nommé OFFRE (ne pas répéter le nom du candidat) contenant :	
AE	
CCAP	
ССТР	
BPU	
DE	
MEM	

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une **copie de sauvegarde** de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

Guingamp-Paimpol Agglomération Service de la commande publique 11 rue de la Trinité - 22200 Guingamp

#### Echanges avec l'acheteur :

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

#### Examen des candidatures :

La vérification des conditions de participation sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2144-1 du Code de la commande publique. Les critères relatifs à la candidature et intervenants

pour la sélection sont les capacités techniques, financières et professionnelles.

Conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

## Examen des offres :

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :		
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.	
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.	
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.	
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.	
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.	

## Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (60 %)	Ce critère sera évalué par application de la formule suivante : Note = 60 x Montant moins disant / Montant candidat Le plus faible prix total obtiendra la note de 60 points
2. Valeur technique (35 %)	Valeur technique
- Moyens humains (5 pts)	Présentation de l'entreprise, les moyens humains de l'entreprise affectés spécifiquement à l'exécution du marché (importance et qualification)
- Moyens techniques (5 pts)	Présentation des moyens techniques et matériels spécifiquement mis à disposition pour le chantier
<ul> <li>Procédés d'exécution et méthodologie suivie pour les travaux (10 pts)</li> </ul>	Méthodologie pour la gestion du chantier, la mise en œuvre, le maintien de la continuité de service, préparation et installation du chantier, signalétique du chantier, remise en état des voiries

Critère	Complément
- Programme d'exécution (10 pts)	Qualité et cohérence du programme d'exécution détaillé ou planning prévisionnel des ouvrages fourni dans le mémoire technique et indiquant la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier.
- Analyse qualitative des fournitures et matériaux utilisés (5 pts)	Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat. Le candidat doit présenter toutes les fiches techniques prévues (en particulier les postes de refoulement)
3. Critère environnemental (5 %)	Valeur environnementale
- Mesures de respect de l'environnement (5 pts)	Principales mesures pour assurer la sécurité, l'hygiène et la protection de l'environnement sur le chantier

Pour chaque offre, les notes attribuées à chacun des 3 critères sont ensuite additionnés afin d'obtenir une notation finale de l'offre, sur un total maximum de 100 points.

N = NP + NT + NE

Les offres seront ensuite classées en fonction du nombre de points, le plus élevé définira l'offre la mieux classée.

En cas de variante, la comparaison et le classement des offres s'effectue en une seule fois sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités précitées pour l'offre de base.

L'offre retenue est celle qui obtient la meilleure note parmi l'ensemble des offres, qu'elle corresponde à la solution de base ou la solution variante.

En cas de discordance entre les montants indiqués dans le Bordereau de Prix Unitaires et le Détail Estimatif, les montants Bordereau de Prix Unitaires prévaudront et le candidat sera invités à rectifier le Détail Estimatif en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.

## Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

## Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non

substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par l'intermédiaire du profil-acheteur et pourront faire l'objet de réunions (en présentiel ou en visio-conférence). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

## Mise au point :

En vertu de l'article R 2152-13 du Code de la commande publique, l'acheteur et le soumissionnaire retenu pourront procéder à une mise au point des composantes du marché avant sa signature. Cependant, cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché.

#### Suite à donner :

Les demandes de compléments, les notifications et l'envoi des courriers de rejets seront adressés, par voie électronique par l'intermédiaire de la plateforme Mégalis, à l'adresse indiquée à l'acte d'engagement. Ainsi une attention particulière est demandée aux entreprises. En effet, ces dernières seront celles responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie : redirection automatique de certains mails, utilisation d'anti-spam... qui pourraient nuire à leur bonne information.

## Documents à produire par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai de 7 jours, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
RIB	Relevé d'Identité Bancaire
Travailleurs étrangers	La liste des travailleurs étrangers employés ou une attestation de non emploi
Plan de vigilance	En application de l'article L. 225-102-4 du Code du commerce, l'établissement d'un plan de vigilance est obligatoire pour les sociétés (sauf SARL et SNC) employant au moins 5 000 salariés en France ou au moins 10 000 salariés dans le monde.
PV Comité social et économique	Le procès-verbal du Comité social et économique pour les sociétés de plus de 11 salariés

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

#### Point de contact :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours calendaires\_avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <a href="https://marches.megalis.bretagne.bzh">https://marches.megalis.bretagne.bzh</a>. La réponse est adressée au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

#### Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <a href="https://www.telerecours.fr/">https://www.telerecours.fr/</a> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes 3 Contour de la Motte 35044 RENNES

Téléphone: 02 23 21 28 28

Courriel: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Télécopie: 02 99 63 56 84

Site internet: rennes.tribunal-administratif.fr

#### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers:** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression: Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur: ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses <u>annexes</u> (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021